

[REDACTED]

Le Conseil Municipal se réunira dans le lieu habituel de ses séances le :

vendredi 09 décembre 2016  
A 18h00

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance et vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

A Mijoux, le 1<sup>er</sup> décembre 2016

Le Maire



## ORDRE DU JOUR

1. Réforme statutaire proposée par la CCPG suite à la prise en compte des transferts de compétences ;
2. Nouvelles modalités de perception de la taxe de séjour au 1<sup>er</sup> janvier 2017;
3. Tarifs de secours sur piste saison d'hiver 2016/2017 ;
4. Nouveau contrat de groupe d'assurance des risques statutaires ;
5. Questions et délibérations diverses ;